

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 23 Septembre 2022

Convocation : le 15 Septembre 2022

Affichage : le 30 Septembre 2022

L'an deux mille vingt - deux, le vingt-trois septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Madame Sylvie NORMAND et Messieurs Frédéric CAILLET, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Représentés : M^r Léo DOYE par M^r Frédéric CAILLET.

Absent(e)s : M^{me} Bérengère HOÛEN.

Absent(e)s excusé(e)s : M^r Jules DUFOURMANTELLE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h15.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 09 Juin 2022 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Renouvellement du Parc Éolien du Val de Noye :

M^r le Maire, informe le conseil municipal que nous aborderons le sujet du renouvellement du parc Éolien du Val de Noye en présence de M^{me} CHARTON Charline, chef de projet lors de la prochaine réunion de conseil le jeudi 6 octobre. La présence de M^{me} CHARTON Charline permettra d'apporter les réponses techniques à la convention de chemin et d'expliquer aux élus le projet de renouvellement et d'aborder les retombées financières sur notre territoire.

Délibération 20.2022 : Transports scolaire pour les diverses sorties

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite par les enseignants qui souhaitent obtenir une subvention de 380 € pour la prise en charge des transports lors des différentes sorties.

Cette subvention se décompose comme suit : 20 € X 19 élèves = 380 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder à l'unanimité des membres présents la subvention demandée d'un montant de 380 € au profit des enfants de la commune scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Point sur le projet des travaux de la salle des fêtes :

M^r le Maire, informe le conseil municipal que 4 ébauches de devis ont été réalisés pour la rénovation et la transformation de la cuisine de la salle des fêtes à savoir :

- ↳ La société GD Concept Aménagement
- ↳ Entreprise CORROYER

- ↳ L'entreprise BOUILLLOT
- ↳ L'établissement Étroits

Après lecture de ces devis, nous étudierons la faisabilité de ces travaux.

Point sur les travaux effectués :

M^r le Maire, informe le conseil municipal que les travaux de bordurages et de voirie rue Daressy ont été effectués début septembre par la STAG.

Recrutement d'un Agent Recenseur :

M^r le Maire, informe le conseil municipal que nous sommes toujours à la recherche d'un agent recenseur dans le cadre du prochain recensement de la population qui se déroulera du **19 janvier au 18 février 2023 sur la commune.**

Manifestations diverses :

☞ **Arbre de Noël 2022 :**

M^r le Maire, rappelle au conseil municipal la date qui a été fixée pour l'Arbre de Noël des enfants qui aura lieu le 18 décembre 2022. Il demande également à son conseil municipal ce qu'ils souhaitent mettre en place pour organiser cette manifestation (magicien, père Noël, les cadeaux, chocolats).

Les membres du conseil municipal transmettront leurs vœux lors du prochain conseil municipal du 6 octobre afin d'organiser l'arbre de Noël des enfants au plus vite.

Questions diverses :

☞ **Comité des Fêtes :**

M^r Frédéric CAILLET fait part aux membres du conseil municipal de la demande de M^r Léo DOYE.

M^r Léo DOYE souhaite savoir pourquoi il n'y a rien eu d'organisé lors de la fête du village.

M^r le Maire indique que la fête du village aurait dû être organisée par le comité des fêtes et le conseil municipal mais malheureusement le comité des fêtes s'est dissous et beaucoup de membres du conseil étaient absents pour l'organisation de cette festivité.

Une réunion sera prochainement organisée pour solliciter la création d'un nouveau comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Sourdon,
Le 29 Septembre 2022

Le Maire,
Jacky SZYROKI